



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, 28 février 2019

Communiqué de presse

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE SUR L'AGGLOMÉRATION LILLOISE



Ce mercredi 27 février, dans le contexte de l'épisode de pollution, Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord avait pris de mesures de restriction de la vitesse et mis en place la circulation différenciée sur 12 communes de la métropole lilloise. Cette mesure fait état d'un bilan positif.

Pour vérifier le respect de ces mesures, les forces de l'ordre ont effectué 846 contrôles : 68 infractions ont été relevées dont 7 verbalisations pour excès de vitesse et 61 pour absence de vignette crit'air ou utilisation inappropriée. Au total, 93 % des personnes contrôlées étaient en règle. Ce pourcentage élevé d'usagers en possession de vignette crit'air s'explique par le nombre important de demandes enregistrées sur le site officiel (certificat-air.gouv.fr) pour le département. En effet, dans la journée de mardi 26 février, 7500 demandes de vignettes ont été effectuées (346 le lundi 25 février) soit une multiplication par 21.

Le premier objectif de la mesure était la réduction de la pollution dans le département et, en particulier, sur la métropole lilloise, principal point noir de congestion. L'association agréée de surveillance de la qualité de l'air (Atmo Hauts-de-France) confirme grâce à ces mesures un effet d'écrêtement des concentrations matinales et notamment aux heures de pointe et une moindre contribution de la part trafic dans les niveaux de pollution constatés en centre-ville de Lille.

En conséquence, toutes les mesures de restriction ont été levées ce jeudi 28 février.

Le préfet remercie l'ensemble des forces de l'ordre qui ont été mobilisées pour faire appliquer les mesures. Il tient également à saluer la Métropole Européenne de Lille dont la collaboration a permis et permettra de mettre en place une politique durable de réduction de la pollution et également les 12 maires des communes concernées qui ont procédé à l'application stricte de la circulation différenciée sur leur territoire.

Michel Lalande rappelle que l'ensemble des usagers de la route doivent prendre conscience de la nécessité de modifier leurs comportements pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et éviter les conséquences sur la santé de tous. Ce changement doit se vérifier dans un contexte de pic de pollution mais aussi quotidiennement compte-tenu des indices souvent moyens voire médiocres constatés sur le département et, en particulier, sur l'agglomération lilloise.

C'est pour cette raison que depuis de nombreux mois, les services de l'État, en lien avec la MEL ou encore les élus, effectuent un travail continu pour élaborer un ensemble de mesures graduées incitatives intégrées à un dispositif global de réduction de la pollution en agissant en permanence, et en particulier, sur la promotion du covoiturage, des transports en commun ou encore du dialogue avec les employeurs pour développer le télétravail.